

COMPTE RENDU DE MANDAT DES DÉLÉGUÉS CGT AUX CAP DES CHARGÉS ET DES DIRECTEURS DE RECHERCHE

La CAP est une Commission Administrative Paritaire Nationale composée pour moitié d'élus du personnel, et pour moitié de représentants de la Direction Générale. Au sein de cette instance sont abordés les problèmes généraux du corps (avancements, conditions de travail, salaires) ainsi que des problèmes individuels (problèmes personnels, conflits avec la hiérarchie, contestation de l'évaluation, mobilité, refus de titularisation, non promotion récurrente en CR1, etc.). Toutefois, la CAP n'est plus compétente depuis 1982 en matière d'évaluation et d'avancement, ce rôle ayant été attribué aux CSS. Chaque chercheur peut demander auprès des délégués que cette instance soit saisie afin que sa situation soit étudiée.

Les délégués CGT en CAP dénoncent les conditions de travail qui se dégradent car le contexte dans lequel vous travaillez s'est radicalement transformé ces dernières années :

- Baisse sensible de la dotation globale, et rôle prépondérant des financements contractuels,
- Réduction massive des emplois pérennes dans les équipes : non-remplacement systématique des départs à la retraite, diminution globale des effectifs (chercheurs et ITA), et augmentation des emplois précaires,
- Réduction virtuelle du temps de travail sans compensation en création d'emplois.

Ce nouveau contexte se traduit par un vieillissement des équipes, une augmentation de la charge de travail pour le personnel en place, et un accroissement de l'emploi de personnels à statut précaire. Alors que l'énergie déployée par le personnel permet aux équipes de survivre dans ces conditions difficiles, la nouvelle structuration de l'INRA exclut progressivement ces mêmes personnels de la définition des priorités scientifiques de l'Institut. Manifestement, la Direction préfère instaurer le dirigisme à la collégialité : pour imposer ses choix, elle exerce une pression sans précédent sur les chercheurs *via* l'évaluation et les carrières.

Les délégués CGT en CAP dénoncent le blocage des carrières :

Les recrutements en CR2 sont de plus en plus sélectifs et s'adressent à une population plus âgée qu'auparavant (stage post-doc quasiment obligatoire). Le blocage s'est largement aggravé ces 10 dernières années et se traduit par un vieillissement de l'effectif des corps pour tous les grades (âges moyens 1999 : CR2 34 ans, CR1 44 ans, DR2 54 ans). Au niveau du passage CR2 vers CR1, le taux de pression (promouvables/promus) a doublé au cours des 7 dernières années. Cette situation entraîne une file d'attente importante avec une moyenne de presque 6 années d'ancienneté dans le grade avant d'être promu (au lieu des 4 nécessaires). Un CR1 sur 5 est désormais bloqué au dernier échelon de son corps. Cette situation résulte principalement d'une diminution sensible du recrutement (le nombre de promotions est indexé

sur le nombre de postes). La Direction Générale aggrave la situation par une politique volontariste de "mise sous pression" des jeunes chercheurs :

CR2 -> CR1 : depuis 1998, la Direction Générale a décidé de ne plus promouvoir systématiquement les CR2 ayant reçu un avis favorable de la CSS. Elle effectue un tri des dossiers sur des critères obscurs. Depuis cette date, la totalité des possibilités de promotions n'est plus utilisée.

CR1 -> DR2 : la Direction Générale inclut désormais des critères politiques pour transformer le passage en DR2 en un « *recrutement des futurs responsables scientifiques de l'INRA* ». Cette situation exclut de la promotion les chercheurs jugés excellents au niveau scientifique, mais qui ne sont pas reconnus par l'appareil hiérarchique. Dans le même temps, la Direction Générale pousse ces CR1 non promus vers l'enseignement supérieur.

Les délégués CGT en CAP dénoncent la dérive de l'évaluation :

Au travers du fonctionnement actuel des CSS, la Direction Générale cherche de plus en plus à piloter elle-même l'évaluation des chercheurs, censée être indépendante et impartiale, et à s'en servir comme un « *outil de gestion des ressources humaines* ». Cet outil permet de mettre la pression sur les jeunes chercheurs. Dans ce "dialogue" univoque entre Direction et CSS, l'individu, considéré comme une variable d'ajustement, est le plus souvent exclu.

Les délégués CGT en CAP défendent les chercheurs en difficulté à l'INRA :

Les difficultés individuelles des chercheurs résultent en grande partie de problèmes généraux : le manque de moyens réduit de plus en plus les marges de manœuvre indispensables pour résoudre ces situations. L'image du chercheur protégé est désormais révolue : la politique de la Direction Générale s'effectue au détriment des conditions de travail et de l'épanouissement de l'agent.

Les cas de mobilité imposée sans indemnisation ou de mobilité refusée pour rapprochement de conjoints se multiplient. L'existence d'une population de jeunes CR2 en situation de non-promotion récurrente en CR1 a été identifiée par la Direction Générale. Cette dernière a accepté qu'une partie de ces dossiers soit étudiée par la CAP, après accord de l'agent concerné. Dans ces cas, les délégués du personnel ont amené la Direction Générale à reconnaître la responsabilité d'une partie de la hiérarchie. Les recommandations de la CAP ont permis de résoudre les situations individuelles. Toutefois, il est à craindre un manque de volonté de la Direction Générale pour remettre en cause les structures hiérarchiques déficientes.

DÉFENDEZ VOUS !

Les candidats CGT sont à votre écoute

Ils sont déterminés à faire entendre la voix des chercheurs
en toute indépendance face à la hiérarchie.

Ils bénéficient de l'expérience collective acquise dans la défense des personnels.

**EN VOTANT CGT, VOUS VOUS PRONONCEZ
POUR QU'UN RÉEL DIALOGUE SOCIAL S'ÉTABLISSE À L'INRA**